



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 7/2019
du 7 janvier 2019**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif à la demande de la s.a. TEK Distribution
visant le renouvellement de la concession pour le service de télévision
luxembourgeois par câble *TEK TV Shop***

Par courrier du 20 décembre 2018, le Service des médias, des communications et du numérique a demandé un avis de la part de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel par rapport à la demande la s.a. TEK Distribution visant le renouvellement d'une concession pour une diffusion par câble pour le service de télévision luxembourgeois *TEK TV Shop*.

A la lettre du Service des médias, des communications et du numérique était joint le dossier introduit par la requérante comprenant un certain nombre d'informations sur la demanderesse, notamment sur le programme et les modalités de diffusion.

Le dossier tel que soumis à l'Autorité appelle les observations suivantes :

Il ressort des informations fournies par la demanderesse que le service de médias audiovisuels en tant que tel n'exploite plus la concession qui lui a été attribuée antérieurement alors qu'elle ne diffuse plus à l'heure actuelle un programme autonome à part entière, puisque la chaîne ne propose plus sa propre grille de programme complète. Elle se limite à acquérir du temps d'antenne pour assurer la diffusion de certains éléments de programme produits par elle sur d'autres chaînes, notamment sur *Plug RTL*, bénéficiaire d'une concession luxembourgeoise, pour y insérer des émissions de téléachat. Le dossier n'énonce pas de projet concret, que ce soit à court, moyen ou long terme, qui serait de nature à modifier cet état des choses.

Par conséquent, l'Autorité estime qu'en l'état actuel, la détention d'une concession pleine et entière ne se justifie pas et n'est d'ailleurs pas requise, alors que la responsabilité éditoriale des éléments de programme fournis par la s.a. TEK Distribution incombe aux différents services de médias audiovisuels qui diffusent les émissions de TEK Distribution dans le cadre de leur grille respective. Il coule de source que le Conseil est disposé à réévaluer le dossier



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

une fois en possession d'informations plus concluantes sur l'avenir de la chaîne *TEK TV Shop* en tant que service de médias autonome.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 7 janvier 2019, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, président
Valérie Dupong, membre
Claude Wolf, membre
Jeannot Clement, membre
Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président